

Délibération n°9	Conseil Municipal du 27 juin 2016
Direction ou Service Office Municipal de Tourisme	Domaine de compétence : 7.5 Subventions
Objet : Prestations de location de vélos durant l'opération «L'ÉTER en Hauts-de-France 2016» : financement du Conseil Régional des «Hauts-de-France» Nord Pas de Calais Picardie	
Rapporteur : Laurence LEDOUX, Adjointe aux Finances, Tourisme et Communication	
Synthèse de la délibération :	Prestations de location de vélos durant l'opération «L'ÉTER en Hauts-de-France 2016» : financement du Conseil Régional des «Hauts-de-France» Nord Pas de Calais Picardie

Afin de promouvoir l'utilisation des vélos, la Région a décidé, dans le cadre de l'opération «L'ÉTER en Hauts-de-France», d'aider financièrement les collectivités locales à mettre en place des prestations de location de vélos.

À ce titre, la Région et la ville d'Étaples-sur-mer créent un partenariat pour la location de vélos à tarifs préférentiels aux usagers du TER, les 4 week-ends «Mer» : les 9 et 10 juillet ; 23 et 24 juillet ; 6 et 7 août ; 20 et 21 août 2016.

La ville d'Étaples-sur-mer :

- mettra en place un service de location de vélos installé directement à la sortie de la gare d'Étaples ou à l'arrivée des bus,
- installera un stand, mettra à disposition du personnel, assurera une communication (publicité, flyers...) autour de cette prestation de location de vélos dans le cadre de l'opération «L'ÉTER en Hauts-de-France 2016»,
- affichera clairement sa prestation en direction des voyageurs via une signalétique sur la location de vélos à tarifs préférentiels à la journée sur présentation de votre billet de l'opération «L'ÉTER en Hauts-de-France 2016».

Le service devra être disponible pour les voyageurs, à partir de 9 h 30 (les TER arrivent principalement entre 9 h 30 et 15 h – la desserte TER des retours débute vers 16 h et dure jusqu'à 20 h).

Dans ce cadre, une tarification préférentielle réellement avantageuse pour l'utilisateur devra être mise en place et prendra la forme suivante :

1. un euro la demi-journée (location de moins de 3 h),
2. deux euros la journée (location de plus de 3 h).

La Région subventionne à hauteur de 50 % du coût de l'opération la mise à disposition d'au moins 20 vélos par site et par jour. Cette participation financière régionale est plafonnée à 300 € TTC par jour.

Les pièces justificatives nécessaires au paiement de la subvention devront être transmises au plus tard le 1^{er} juin 2017 :

- un état récapitulatif des dépenses acquittées et réalisées TTC au titre de l'opération précisant la nature de ces dépenses ; le document sera «certifié sincère et exact»,
- un bilan de la fréquentation, visé par la ville d'Étaples-sur-mer,
- la délégation de signature le cas échéant,
- le Relevé d'Identité de Compte (Postal ou Bancaire).

Afin de formaliser le partenariat entre le Conseil Régional des «Hauts-de-France» Nord Pas de Calais Picardie et l'Office Municipal de Tourisme d'Étaples-sur-mer, un arrêté à cosigner définit la mise en œuvre de cette prestation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'arrêté de collaboration avec le Conseil Régional des «Hauts-de-France» Nord Pas de Calais Picardie telle qu'annexé à la présente, ainsi que l'ensemble des pièces administratives et comptables liées à ce partenariat et subvention.